



Primes de Travail Exceptionnel & Astreintes

HSBC France attribue une indemnisation particulière pour le travail effectué exceptionnellement, au cours de nuits, week -ends, jours fériés ou jours collectifs, à l'occasion d'événements spécifiques tels que :

- Survenance d'une contrainte extérieure (événement commercial, obligation de place, etc),
- Résolution d'un incident interne (problème informatique, incident grave sur les biens immobiliers, etc.),
- Exercice d'une activité support devant être effectuée pendant l'arrêt des activités économiques (déménagement, installation informatique, etc.).

Les contreparties prévues pour les salariés concernés sont alors les suivantes :

1. Pour les salariés en décompte horaire et les cadres au forfait en jours

- ❖ Attribution d'une prime exceptionnelle
- ❖ *Récupération à l'identique des journées ou demi-journées travaillées, au cours de la même année civile.*

2. Remboursement des frais engagés

- ❖ Frais de restauration
- ❖ *Frais de transport*
- ❖ *Frais de garde d'enfant*



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 0158 1384 55

Restez informés et connectés à FO HSBC

 Expriemez-vous@fo-hsbc.fr

 www.fo-hsbc.fr

 [linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/fohsbc)



Primes de Travail Exceptionnel & Astreintes

TRAVAIL EXCEPTIONNEL & ASTREINTES	
<i>Dimanche, Jour Férié, Jour Target</i>	286,88 €
<i>Jour Collectif, Samedi</i>	92,48 €
<i>Travail de nuit</i>	57,37 €
<i>Frais de restauration</i>	21,52 €
<i>Astreinte téléphonique (jour)</i>	103,24 €
<i>ASTREINTE (semaine)</i>	722,71 €



FO HSBC Continental Europe
38 Avenue Kleber
75116 Paris
Tel : 01 41 02 66 48 ou 0158 1384 55

Restez informés et connectés à FO HSBC

 Expriemez-vous@fo-hsbc.fr
 www.fo-hsbc.fr
 [linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/fohsbc)